



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 100 s), w) et y) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Désarmement nucléaire

Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*

Réduction du danger nucléaire

Rapport du Secrétaire général

Additif

* A/62/150.



III. Renseignements communiqués par les gouvernements

Japon

[Original : anglais]
[18 septembre 2007]

Attachement aux trois principes de la non-nucléarisation

1. Le Gouvernement japonais reste fermement attaché aux trois principes de la non-nucléarisation, qui consistent à ne pas posséder d'armes nucléaires, à ne pas en fabriquer et à ne pas permettre leur entrée dans le pays. Les gouvernements japonais successifs ont maintes fois déclaré que le Japon resterait fidèle à ces principes.

Présentation de résolutions sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale des Nations Unies

2. Depuis 1994, le Japon présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution sur le désarmement nucléaire.

3. Aucun accord significatif ne s'est dégagé lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en mai 2005; et comme des problèmes nucléaires subsistent en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée et l'Iran, il faut dire que la situation internationale récente sur le plan du désarmement nucléaire ne laisse pas d'être préoccupante. Dans ces circonstances, le Japon, inspiré par le puissant sentiment national en faveur de l'élimination des armes nucléaires, et seule nation au monde à avoir été victime de bombardements atomiques, a présenté à nouveau un projet de résolution, tout en maintenant sa position fondamentale, qui accorde une grande importance à l'instauration d'un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires par des efforts sans relâche tendant à l'élimination totale des armes nucléaires selon une approche « pratique et progressive ». Le 6 décembre 2006, le projet de résolution relatif au désarmement nucléaire présenté par le Japon sous le titre « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires » (résolution 61/74) a été adopté, en séance plénière, par l'Assemblée générale des Nations Unies, à une majorité écrasante, obtenant un appui massif (167 pays ont voté pour).

4. Même si la situation en matière de désarmement nucléaire demeure préoccupante, le Japon entend poursuivre ses diverses initiatives diplomatiques visant à pérenniser et renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le Traité de non-prolifération, conformément à la volonté politique qu'une grande majorité des membres de la communauté internationale ont manifestée en adoptant cette résolution.

Action engagée en vue de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires

5. Le Japon souligne qu'il importe que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui constitue l'un des principaux piliers du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entre en vigueur rapidement. Dans cette perspective, il a pris de nombreuses mesures, dont les suivantes :

a) Le Japon a mis à profit toutes les rencontres de haut niveau pour s'efforcer de convaincre les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier ceux qui figurent dans la liste de l'annexe II, qu'il importait que celui-ci entre en vigueur rapidement;

b) En septembre 2005, M. Tatsuo Arima, Envoyé spécial du Gouvernement japonais, a participé à la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a lancé un appel pour que le Traité soit signé et ratifié dès que possible. Dans le même esprit, M. Hitoshi Kimura, Vice-Ministre japonais des affaires étrangères a assisté à la cinquième Conférence, à Vienne, en septembre 2007;

c) En mars 2006, le Gouvernement japonais a invité les autorités compétentes du Gouvernement vietnamien au Japon pour un échange de vues sur l'application du Traité à l'échelon national et pour une visite d'étude dans les installations construites au Japon aux fins du système de surveillance international. De plus, le Gouvernement japonais a invité des responsables colombiens et indonésiens à se rendre au Japon, dans le même but, en mars et juillet 2007 respectivement, pour faciliter la ratification rapide du traité par la Colombie et l'Indonésie;

d) En avril 2007, avant la première session du Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, le Japon a une fois de plus engagé instamment les 10 États dont la ratification est encore nécessaire pour que le traité entre en vigueur à signer et ratifier dès que possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

e) Dans le cadre de la mise en place du système de surveillance international, la construction de stations nationales de surveillance au Japon n'a cessé de progresser sous le contrôle du système d'exploitation mis en place par le Japon pour l'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À ce jour, cinq stations de surveillance ont été officiellement certifiées conformes par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

f) En 2006, le Japon a invité 12 stagiaires au titre de l'assistance technique en matière de surveillance sismologique fournie dans le cadre de l'établissement du système de surveillance international afin de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Au total, 119 personnes ont bénéficié de cette formation.

Activités préalables au démarrage des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

6. Le Japon souligne qu'il importe d'engager d'urgence les négociations d'un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour y contribuer concrètement, il a présenté à la Conférence du désarmement, en mai 2006, un document de travail destiné à approfondir l'examen des questions de fond soulevées par le Traité et à augmenter les chances de voir les négociations s'engager rapidement.

7. Le Japon fait de son mieux pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse où elle se trouve actuellement, de façon à engager rapidement la négociation du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le Japon n'a

épargné aucun effort à cette fin et il a dépêché à diverses reprises des missions de haut niveau à la Conférence du désarmement. Durant la session de 2006, M^{me} Akiko Yamanaka, qui était à l'époque Vice-Ministre des affaires étrangères, et M. Yohei Kono, Président de la Chambre des représentants, ont fait un discours rappelant l'urgence des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles. Le 13 mars 2007, M. Masayoshi Hamada, Vice-Ministre des affaires étrangères, a également fait une déclaration à la Conférence du désarmement, engageant instamment les membres de la Conférence du désarmement à amorcer, dès que possible, la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en s'appuyant sur les résultats positifs obtenus durant la première partie de la session de 2007.

Contribution à l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

8. Le Japon, désireux d'apporter une contribution tangible à la préparation de la Conférence d'examen du Traité en 2010, a proposé la candidature de M. Yukiya Amano, Ambassadeur, comme président de la première session du Comité préparatoire. La présidence de l'Ambassadeur Amano a contribué au succès de la session.

9. En outre, en février 2007, le Japon a accueilli un séminaire sur la non-prolifération des armes nucléaires sous le titre « Le Traité sur la non-prolifération à l'épreuve : comment répondre aux problèmes du maintien et du renforcement du régime du traité? ». Ce séminaire, tenu à Vienne, a été l'occasion d'un échange de vues officieux entre participants sur les principales questions soulevées pour préparer le terrain en vue de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

10. Le premier jour de la première session du Comité préparatoire, en avril 2007, M. Masakazu Sekiguchi, Vice-Ministre des affaires étrangères, a fait une déclaration générale, affirmant qu'il importait que la Conférence d'examen aboutisse à un succès.

11. Le Japon a présenté à la Conférence un document de travail détaillé sur sa position sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires (NPT/CONF.2010/PC.I/WP.2) et un rapport sur le désarmement nucléaire (NPT/CONF.2010/PC.I/WP.4). En outre, le Japon a présenté un document de travail intitulé « Activités du Japon dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération » (NPT/CONF.2010/PC.I/WP.3).

Coopération à la dénucléarisation de la Fédération de Russie

12. En juin 2002, au Sommet de Kananaskis (Canada), les dirigeants du Groupe des Huit (G-8) ont annoncé la création d'un « Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes » visant à régler les questions relatives à la non-prolifération, au désarmement, à la lutte antiterroriste et à la sûreté nucléaire. Dans le cadre de ce partenariat, le Japon s'est engagé à verser une contribution de plus de 200 millions de dollars des États-Unis, dont 100 millions seront consacrés au programme du G-8 pour l'élimination des surplus de plutonium de qualité militaire de la Russie, le restant devant financer des projets de démantèlement de sous-marins nucléaires russes réformés. En décembre

2003, le Japon et la Fédération de Russie ont lancé, dans le cadre du Partenariat, leur premier projet conjoint de démantèlement d'un sous-marin nucléaire réformé de la classe Victor III, qui a été mené à bien en décembre 2004. En novembre 2005 a été signé un accord sur le démantèlement de cinq autres sous-marins nucléaires réformés. Récemment, les travaux de démantèlement du sous-marin de classe Victor I ont été achevés et des contrats en vue du démantèlement de trois sous-marins de classe Victor III ont été conclus. En outre, en 2006, le Japon a décidé de coopérer à la construction, dans la baie de Razboynik, d'une installation de stockage à terre d'un compartiment de réacteur.

Action menée pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

13. En août 2002, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de préparer une étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a présenté son rapport au Secrétaire général de l'ONU. La résolution demandant l'application des recommandations figurant dans ce rapport a été adoptée sans être mise aux voix à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

14. Depuis 1983, le Japon a invité plus de 620 boursiers du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement à visiter le pays, notamment Hiroshima et Nagasaki, pour donner à ces jeunes gens, qui seront chargés demain de la diplomatie en matière de désarmement, la possibilité de voir par eux-mêmes les conséquences horribles et durables de l'utilisation de bombes atomiques. Le Japon continuera de contribuer à ce programme.

15. Le Japon estime que la communauté internationale doit être bien informée des effets destructeurs des armes nucléaires. Le peuple japonais souhaitant que ces armes ne soient plus jamais utilisées, son gouvernement a appuyé, en diverses occasions, les administrations locales et les organisations non gouvernementales qui organisaient à l'étranger des expositions sur la bombe atomique; il a notamment contribué à l'exposition consacrée aux bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki qui a eu lieu à Dhaka (Bangladesh) en août 2007.

16. Le Gouvernement japonais a publié en mars 2006 la troisième édition d'un ouvrage sur la politique du Japon en matière de désarmement et de non-prolifération dans lequel il fait le point de la situation afin de sensibiliser le public à ces questions et de les faire comprendre plus largement.

17. Soucieux de donner effet aux recommandations figurant dans le rapport, le Japon a, depuis 2002, invité des personnalités du monde de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Pendant leur séjour, ces personnalités ont donné des conférences sur la nécessité de l'élimination des armes de destruction massive, et en particulier du désarmement nucléaire, à Tokyo, Hiroshima et Nagasaki. En mars 2007, le Japon a invité un universitaire spécialiste des armes légères, qui a donné une conférence sur l'importance d'une solution aux problèmes qu'elles entraînent.